

Direction de l'enfance et de l'éducation

Année scolaire 2023/2024

## Demande d'inscription en Toute Petite Section - enfants de 2 ans

Pour la rentrée scolaire de septembre 2023, la ville de Strasbourg poursuit son effort pour scolariser les enfants de 2 ans **domiciliés à Strasbourg** dans les écoles situées en éducation prioritaire (nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021).

### Comment procéder ?

- Faire enregistrer votre enfant sur la liste d'attente de son école de secteur en complétant ce formulaire (à nous retourner avant le **08 avril 2023**).
- L'admission de l'enfant à l'école se fera en fonction des places disponibles.
- Dans la plupart des cas, l'admission définitive à l'école ne pourra être prononcée qu'après la rentrée du mois de septembre 2023.
- Un courrier d'information sur la situation de votre demande vous parviendra au plus tard au mois de juillet.

## Enfant à inscrire école de secteur : ..... (à compléter par l'administration)

Nom : ..... Adresse : .....  
 Prénom : .....  
 Date de naissance : [ ] [ ] / [ ] [ ] / [ ] [ ] [ ] [ ] Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 Lieu de naissance : ..... Ville : .....  
 Sexe :  féminin  masculin

## Personnes habitant avec l'enfant

### Parent ou représentant-e 1

Madame  Monsieur  Personne morale  
 Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom : .....  
 Nom de naissance : .....  
 Prénom : .....  
 Courriel : .....@.....  
 Tél portable personnel : [ ]  
 Tél du domicile : [ ]  
 Tél professionnel : [ ]

### Parent ou représentant-e 2

Madame  Monsieur  Personne morale  
 Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom : .....  
 Nom de naissance : .....  
 Prénom : .....  
 Courriel : .....@.....  
 Tél portable personnel : [ ]  
 Tél du domicile : [ ]  
 Tél professionnel : [ ]

## Le cas échéant : père/mère n'habitant pas avec l'enfant

Nom	Prénom	Adresse	Père	Mère	Autorité parentale
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Téléphone : [ ]		Courriel : .....@.....			
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Téléphone : [ ]		Courriel : .....@.....			

### Situation familiale du ou des parents de l'enfant

Marié(e)  Vie maritale ou PACS  Divorcé(e) ou séparé(e)  Célibataire  Veuf(ve)

## Enfants habitant à la même adresse et déjà scolarisés en école maternelle ou élémentaire

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation
		□□/□□/□□□□	
		□□/□□/□□□□	
		□□/□□/□□□□	

### **Pièces à joindre obligatoirement :**

- Le livret de famille (pages des parents et de l'enfant) ou un acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale.
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois: facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone (hors portable), quittance de loyer d'un bailleur social **OU** bail de location/acte de vente de moins de trois mois accompagné obligatoirement d'une attestation d'ouverture de compteur d'électricité ou de gaz.

**Remarque :** les contrats de location de meublés de tourisme ne sont pas acceptés à titre de justificatifs de domicile principal.

- En cas de séparation des parents, joindre l'attestation de résidence d'un enfant de parents séparés.

## Engagements

*J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués.*

*Je m'engage à compter de ce jour, et ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, à signaler obligatoirement par écrit au Service des Inscriptions et de la Scolarité (SIS) de la ville de Strasbourg toute annulation (inscription cantine, APM, ALM), tout changement d'inscription et de situation de mon enfant (déménagement, inscription dans une école privée ou une école publique d'une autre commune...) , par mail, à l'adresse suivante : [inscriptionscolarite@strasbourg.eu](mailto:inscriptionscolarite@strasbourg.eu).*

*En cas de non signalement de ces changements, je m'engage à payer l'ensemble des factures pour la période considérée, et ce jusqu'à la prise en compte par le SIS de ma demande écrite de radiation à ces prestations.*

**Tout usage délibéré de faux est puni par la loi et passible de peines prévues par le code pénal.**

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées aux services et élus concernés de la ville de Strasbourg, aux services de l'Éducation nationale, de la recette des finances et de la CAF. Elles sont recueillies dans le but de procéder à l'inscription scolaire de votre enfant ainsi que de transmettre des informations liées à la vie de l'enfant à l'école. Ce traitement repose sur des obligations légales. Afin de rendre le service attendu, tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en italique.

Vos données seront conservées dans notre base active pendant une durée de 6 ans, à compter de la dernière inscription de votre enfant.

Dans ce contexte et conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Délégation à la Protection des Données (DPD), Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex ou par courriel à [dpo@strasbourg.eu](mailto:dpo@strasbourg.eu).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits «Informatique et Libertés» ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Strasbourg, le □□ / □□ / □□□□

Représentant légal 1

Signature

Représentant légal 2

Signature

• Dossier à saisir en ligne avant le 06 avril 2023 sur : [www.strasbourg.eu/inscription-enfant](http://www.strasbourg.eu/inscription-enfant)

• ou à envoyer sous enveloppe au centre administratif : Ville et Eurométropole de Strasbourg  
Direction de l'enfance et de l'éducation / SIS  
1 Parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex

• ou à déposer au centre administratif

• Pour plus d'informations : [www.strasbourg.eu/scolaire-periscolaire](http://www.strasbourg.eu/scolaire-periscolaire)